

5^e. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA MOTION DE NANCY

Et le citoyen Jaurès continuait à préciser sa pensée ; car elle a terriblement besoin d'être précisée cette pensée sur laquelle tout le monde se trompe depuis la dénommée Hervé jusqu'à y compris Camille Pelletan et Buisson. Le premier et le principal reproche adressé par l'orateur socialiste à ses critiques, c'est qu'ils n'ont pas lu attentivement le texte précis de l'ordre du jour voté à Nancy et de celui que les Allemands laissèrent ironiquement passer à Stuttgart. Dorénavant il est entendu que tout homme politique doit posséder les qualités d'un exégète ; il va devenir indispensable à tout citoyen qui voudra analyser et comprendre les résolutions des Congrès politiques de subir un entraînement préparatoire à la Sorbonne ou à l'école des Chartes. Nous pensions autrefois que s'adressant à la masse des citoyens d'une nation les formules politiques devaient aller avant tout la simplicité à la clarté au risque même de ne point exprimer certaines nuances importantes. Désormais tout est changé depuis que l'unité si précieuse et si fragile du parti socialiste oblige les rédacteurs de motions à passer dans des commissions spéciales des journées entières pour y rédiger de longues déclarations qui ne satisfont personne mais permettent par leur ambiguïté même l'union des suffrages.

Donc le citoyen Jaurès, stupéfait que les textes de Nancy et de Stuttgart n'aient pas été compris en France, ne les quitte plus des yeux. Il les prend mot par mot, proposition par proposition, phrase par phrase et il les analyse et il n'y trouve point ce qu'ils trouvent Camille Pelletan et Buisson. Il est vrai qu'Hervé s'en contente et se félicite bruyamment que son insistance et ses éclats aient amené le parti socialiste à se rallier à ses théories propres en adoptant les formules de Jaurès. Que faut-il en conclure ? Qu'Hervé lui non plus n'a pas lu les déclarations de Nancy et de Stuttgart ou bien qu'il est dénué à ce point de sens critique qu'il ne comprend ni la signification ni la portée ? A ce compte il n'y aurait donc qu'un homme non seulement dans le parti socialiste, mais sur la surface de la terre et dans l'univers stellaire qui aurait compris le sens des fameuses motions, un pape infaillible chargé dans l'exercice de son magistère de formuler les articles de foi et d'interpréter les articles sacrés. Jean Jaurès lui-même et lui seul ? Singulière prétention d'un homme faillible bien décidé à n'avouer jamais son erreur et réduit aux plus misérables des arguties pour se tirer du mauvais pas où l'a jeté son imprévoyance.

C'est votre droit, s'écrie-t-il, c'est notre devoir de protester contre l'interprétation perfide et fautive de notre pensée. Je le dis en toute vérité et toute sincérité. Si la formule radicale vise ceux qui désorganiseront la défense nationale et qui livreront la patrie à l'invasion, elle n'atteint pas un seul de ceux qui ont voté la motion socialiste de Nancy.

Il n'est pas en ce moment question de la sincérité du citoyen Jaurès et ce n'est pas moi qui la mettrai en doute. Il apporte cette qualité morale au même degré dans la défense des idées les plus contraires. Qu'il célèbre le Bloc ou qu'il le démolisse (voir les articles contradictoires de la Dépêche de Toulouse publiés à six mois d'intervalle) il est également sincère. C'est entendu. D'autre part le citoyen Jaurès voudra bien nous accorder que nous n'apportons dans la critique que de sa pensée ni perfidie ni fausseté. C'est une de ses manies les plus déplorables que de soupçonner d'abjection morale quiconque ne pense comme lui, à moins qu'il ne faille voir dans ces éphémères de simples formules de style sans importance. Nous avons la prétention d'être aussi

sincères que lui et nous l'avons prouvé à plusieurs reprises lorsque solennement accusé par des adversaires de mauvaise foi, il a trouvé chez nous le défenseur le plus décidé. Mais vraiment il passe toutes les bornes lorsqu'il émet la prétention de scuter que si la formule radicale vise ceux qui désorganiseront la défense nationale et qui livreront la patrie à l'invasion, elle n'atteint pas un seul de ceux qui ont voté la motion socialiste de Nancy ! Ah ! non ! Cette fois l'hypocrisie est un peu forte ! Quoi, pas même le dénommé Hervé, lequel « a voté la motion socialiste de Nancy » ne pourrait de ce fait être visé par la formule radicale ! Mais je veux bien ne pas user davantage de cet argument trop facile et pourtant répromptoire. Le pharisien qu'est subitement devenu Jaurès, uniquement attaché à la lettre des textes, ne permet-il point qu'on les éclaire par les commentaires qui les ont accompagnés ? En fait il est établi que dans certains cas, refus par exemple de l'arbitrage par « les gouvernements de crime » Jaurès et Tivoli a admis l'insurrection. Mais outre la facilité avec laquelle il soit permis de baptiser « gouvernement de crime » tout gouvernement qui ne vous convient pas — les amis de Jaurès auraient-ils hésité, le cas échéant, à qualifier de la sorte celui de M. Clemenceau ? — Que signifie, cette insurrection au moment de la déclaration de guerre ? Ceux qui y participeraient au lieu de se rendre à la frontière, ne désorganiserait-elle donc pas la défense nationale « et ne livrerait-elle pas la patrie à l'invasion » ? Je me contente de poser la question et il suffit de la poser pour que s'écroule l'amoncellement de sophismes et de paradoxes derrière lequel se cache la plus molle et la plus hésitante des pensées.

Pierre POISSON,
Député du Gard.

Chambre des Députés

Séance du 22 octobre 1907
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON
M. Brisson ouvre la séance à 2 heures ; il donne lecture du décret convoquant les Chambres en session extraordinaire pour le 22 octobre 1907 ; il déclare la session extraordinaire ouverte pour 1907 à la Chambre des députés, puis il prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,
Durant notre séparation, nos cœurs se sont unis dans les anxiétés communes. Les événements du Maroc, les catastrophes du Midi nous ont fait sentir toute la puissance des liens de solidarité nationale. Au Maroc, d'odieuses massacres nous ont imposé d'inéluctables devoirs.

Je suis certain d'interpréter vos sentiments en adressant un salut respectueux à ceux qui sont morts là-bas pour défendre la cause de l'humanité et de la civilisation ; en votre nom, Messieurs, j'adresse aux officiers, sous-officiers et soldats de nos troupes de terre et de mer les remerciements de la nation. Elle reconnu chez ses fils ce courage et cette endurance qui ne se démentent ni dans l'ardeur du combat, ni dans l'énerve fatigue des camps ; cette discipline intelligente et active fondée sur la confiance des uns et sur la bonté des autres, cet élan et cette gaieté dans le péril qui couronnent si fièrement les vertus de notre race.

Au moment presque où nous allions reprendre nos travaux, un de ces terribles fléaux que la science ne peut encore ni prévoir, ni maîtriser, est venu fondre sur plusieurs de nos régions et notamment sur ces chères et vaillantes populations du Midi, qu'une crise si douloureuse avait récemment éprouvées.

Elles ont déjà reçu un éclatant témoignage de l'affection du gouvernement de la République ; celui-ci, par ses propositions, la Chambre, par ses votes, prouveront que leurs souffrances sont les douleurs de la France entière. La patrie est une et indivisible dans

ses tristesses comme dans ses grandes heures.

La Chambre procède ensuite au tirage des bureaux.
M. Clemenceau dépose le projet de loi relatif au budget de l'Algérie.
M. Caillaux dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 6 millions pour venir en aide aux victimes des inondations.

Le projet est renvoyé à la commission du budget.

Le président invite la Chambre à régler son ordre du jour ; il donne lecture des demandes d'interpellation déposées.

M. Clemenceau croit que la Chambre ferait bien de commencer la discussion du budget de 1908 ; la discussion sur l'impôt sur le revenu viendrait en janvier.

L'interpellation relative aux affaires du Maroc est fixée au deuxième vendredi de novembre.

Toutes les demandes d'interpellation sont renvoyées à des dates diverses et la séance est renvoyée à jeudi.

Sénat

Séance du 22 octobre 1907
PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST
Après lecture du décret convoquant les Chambres en session extraordinaire le 22 octobre, le président prononce l'éloge funèbre des sénateurs décédés, MM. Dubois-Fresney, Victor Bouguois, de Marçay, Edmond Cazes, Henri Lavertujon, Arsène Collet, puis il ajoute :

« Avant de terminer, il nous reste encore, Messieurs, un double devoir à remplir ».

« Le Sénat verra envoyer le patriotisme et le courage qui lui est si légitimement dû à notre vaillante armée qui soutient sans défaillance sur les côtes d'Afrique l'honneur de notre drapeau. Il verra aussi témoigner à ceux de nos concitoyens si cruellement éprouvés par le fléau des inondations l'assurance de nos sentiments de solidarité et de la part que nous prenons au malheur qui les frappe ».

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi, 3 heures, pour la fixation de son ordre du jour.
Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Le tsar félicite M. de Nélidoff
Le tsar a adressé à M. de Nélidoff, premier délégué russe à La Haye, un rescrit impérial, déclarant que la carrière diplomatique de M. de Nélidoff et ses hautes qualités personnelles ont amené le tsar à lui confier la mission de premier plénipotentiaire russe à la seconde Conférence de la paix.

Sa profonde connaissance des intérêts de la Russie, poursuit le manifeste, et son amour de l'humanité, lui ont permis de remplir sa tâche avec distinction.

Le document se terminait ainsi : « Elu président de cette assemblée internationale, vous avez travaillé avec zèle à la réalisation d'un projet qui m'est extrêmement cher : à savoir, l'établissement de relations pacifiques entre les nations, relations basées sur le respect du droit ; étant donné de tels services, je juge bon de vous en exprimer ma cordiale reconnaissance ».

Est-ce un complot contre le tsar ?
Un propriétaire qui chassait à une trentaine de kilomètres de Saint-Pétersbourg, découvrit à 400 yards du chemin de fer de Saolovok, un trou recouvert de paille qui dissimulait plusieurs outils et à quelques pas de là, il découvrit deux individus qui creusaient un tunnel. Ces individus avaient en leur possession les plans d'une mine et des télégrammes demandant à quel point en étaient les travaux. Ils ont été arrêtés et remis à la police de Tsarskoïe-Selo, résidence du tsar.

L'affaire Thomas

Quand vous possédez un secret, gardez-vous bien de le confier à qui que ce soit !

Le bon La Fontaine a sur ce thème écrit une fort jolie fable que malheureusement tout le monde ne connaît pas et que le cambrioleur Thomas, l'amateur d'antiquités religieuses, semble bien n'avoir jamais apprise.

En admettant qu'il n'en eût conservé qu'un très vague souvenir, il se serait quand même abstenu de confier au juge d'instruction de Limoges les quelques particularités de sa vie qu'il pouvait avoir une raison de dissimuler.

Aujourd'hui, grâce à ce magistrat, peu discret il faut le reconnaître, on sait tout, c'est à dire un tas de choses qui n'ont qu'une relation lointaine avec la chasse d'Ambazac et avec les différents reliquaires chapardés un peu partout ou simplement remplacés par des bibelots du même genre mais plus modernes, avec la complicité plus ou moins avérée des représentants de la Sainte-Eglise.

C'est ainsi que le nom de la maîtresse de Thomas a été imprimé dans tous les journaux ; que tous les reporters nous ont fait la tragique description de ses tranches et que l'univers entier sait maintenant que la pauvre femme lorsqu'elle vit entrer chez elle, notable commerçante, femme respectée jusqu'à ce jour, les magistrats du parquet de Clermont-Ferrand, venant pour perquisitionner, perdit connaissance et fut plusieurs heures entre la vie et la mort.

Ah !... cette affaire Thomas qui n'était qu'une histoire de voleurs, se hausse maintenant au drame ; la douleur de cette femme mariée, cette mère estimée, insoupçonnée, peut-être indignement calomniée, chez laquelle la justice perquisitionne bruyamment et qui pour tous est désormais l'amie du cambrioleur, même si le fait est faux, quelle page de roman !

Le cas de cette malheureuse, dont le mari infortuné a connu si brusquement son sort, rappelle la discrétion de ce président d'assises qui, dans l'affaire du percuteur de Lons-le-Saulnier, il y a sept ou huit ans, déclarait ne pas vouloir compromettre celle pour qui l'accusé avait commis son crime.

— Elle n'est pas citée, je ne la nommerai pas, dit le magistrat, et tout le monde comprendra ma réserve.... Vous l'avez connue en 1895, pendant votre volontariat. Vous serviez au 2^e de ligne, à Bar-sur-Seine, dans la compagnie que commandait son mari. Il vous fit venir chez lui et vous pria de faire le portrait de sa fille, une enfant de six ans. Vous vous éprit de la mère dont vous demandâtes à faire le portrait. Votre capitaine y consentit... Plus tard, lorsqu'il vint en garnison à Paris, vous avez revu la famille, etc.

Si le mari, à la lecture des journaux n'a pas été fixé...

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, des protestations se sont élevées contre l'indiscretion inutile commise par le juge d'instruction de Limoges.

Celui-ci interrogé par son supérieur le procureur général, a prétendu n'avoir agi ainsi, c'est-à-dire n'avoir fait perquisitionner à Clermont-Ferrand chez Mme X... que dans l'intérêt supérieur de la justice.

En admettant cette réponse, en acceptant cette raison, il semble que cette perquisition aurait pu être opérée plus discrètement. Mme X... pouvait ne jamais avoir été en relations avec Thomas et celui-ci pouvait très bien avoir menti en la mettant en cause, même avec réserve.

Admettez comme réelle cette dernière hypothèse et examinez avec nous les conséquences de la perquisition faite chez cette dame.

APACHES GRECS

Athènes a failli avoir, tout comme Paris, ses apaches, mais la police de là-bas y a mis bon ordre. Qu'on en juge.

Les quartiers populaires de Plaka étaient terrorisés par une bande de jeunes voyous chaussés de sabots rouges terminés par une longue pointe et un pompon de laine, avec les longs cheveux retombant à la chien sur le front. Récemment, l'un deux insulta une jeune dame qu'il rencontra sur son chemin et éventra successivement à coups de couteau trois messieurs qui s'étaient interposés.

Cet événement qui causa dans la ville une émotion profonde, exalta jusqu'au délire les confrères de l'assassin. On les vit parcourir les rues, chantant des hymnes dans lesquels ils célébraient la gloire de leur compagnon. Le préfet de police fit arrêter sur-le-champ tous ces mauvais garnements. On les conduisit à la préfecture de police où l'on commença par leur tondre les cheveux et par couper la pointe orgueilleuse de leurs sabots après quoi, ils furent enfermés dans des cellules. Il y demeurèrent huit jours au pain et à l'eau. Chaque matin, on les sortait pour leur servir une pleine ration de bastonnade. La semaine expirée, on les rendit au macadam de la rue. Depuis lors, on n'a plus entendu parler d'apaches grecs.

INFORMATIONS

Au Maroc

Deux mille hommes marchent sur Mogador

Un moment l'inquiétude régna ici à la nouvelle de l'envoi à Mogador de 2.000 hommes, commandés par le caïd Anflou et le caïd Bargach, ce dernier gouverneur de Mogador, qui s'obstinèrent à ne point vouloir reconnaître le sultan du sud.

Cette colonne ne se serait pas encore mise en marche, si l'on en croit les renseignements parvenus ici hier. Ce courrier apporte également de nouvelles d'une bataille qui aurait eu lieu entre les gens de Ma el Aïnin et le grand chérif de Marrakech. Dans cet engagement, onze hommes ont été tués, dont huit de Ma el Aïnin. Depuis lors, ce dernier vit réfugié dans une zaouïa dont il n'ose sortir ; il voulait d'abord quitter Marrakech, mais les gens de la tribu l'ont menacé de le manger.

Sa situation est très critique en ce moment, on assure qu'il est complètement perdu dans l'esprit des populations. La défection du caïd du Gour Hafi et celle de plusieurs autres petits caïds des environs sont absolument certaines.

Suivant deux Français en ce moment à Marrakech et Safi, la situation est toujours calme.

Nouvelles diverses

Dans la nuit du 17 au 18, 200 caisses de cartouches sont parties pour Marrakech et la nuit suivante aussi mais on ignore les quantités.

On confirme que le caïd du Gour Hafia a quitté Marrakech. Les volontaires réclamés par Moulai-Hafid ont été nettoyées et mises en état pour partir, mais le départ différé parce que, dit-on, le vice-consul d'Angleterre, M. Sprinney, y aurait mis opposition. On prétend que ces voitures ont été payées par sir H. Mac-Lean qui n'a pas été remboursé, ce qui expliquerait l'intervention de M. Sprinney.

Le bruit court avec persistance qu'une frégate va venir ici s'installer. Un nouveau gouverneur et de nouveaux adouls et oumanas, tous nommés par Abd-el-Aziz, remplaceront ceux nommés par Moulai-Hafid.

Nos pertes

Dans l'engagement qui a eu lieu nous avons eu deux tués : le capitaine

Ilher, du 1^{er} chasseurs, et Jardy, cavalier au 1^{er} chasseurs, euhit blessés, dont un légionnaire, Muller, qui est mort dans la nuit. Un spahi est grièvement atteint. Nous avons eu également 19 chevaux tués, 13 chevaux blessés, et 3 disparus, mais les pertes subies.

Les Marocains ayant pris part à l'attaque étaient des gens de la méhalla de Moulai-Rachid. Nous avons pris un étendard de son shérif. Il est certain que nous avons eu affaire à plus de 5.000 cavaliers, c'est-à-dire aux deux méhallas de Moulai-Hafid réunies. Si nous avons ramené les morts, c'est surtout pour montrer que dans les combats qui ont lieu, l'ennemi a eu plusieurs des siens tués, car dans les tribus on dit couramment que nos balles n'atteignent pas les Marocains et que même le tir de notre artillerie est négligeable.

Obsèques des victimes

Le 21 ont eu lieu les obsèques solennelles du capitaine Ilher, du cavalier Jardy et du légionnaire Muller. Le colonel du Frelay et le général Drude ont prononcé des discours.

Le cas du colonel Frelay

Un télégramme du général Drude confirme que l'attaque de la reconnaissance qui a eu lieu samedi dernier est due à l'imprudence du lieutenant-colonel du Frelay, qui a poussé la reconnaissance en dehors des limites indiquées par le général Drude, et qui a été pour ce fait puni de trente jours d'arrêts de rigueur.

A la gauche radicale

La gauche radicale a réuni le bureau sortant savoir : MM. Sarrien, président ; Cruppi, Lauraine et Clementel, vice-présidents.

Pour les inondés

Quelques instants avant la séance, M. Clemenceau, président du conseil, a eu un entretien, dans les bureaux de la Chambre, avec les représentants des départements inondés qui venaient lui demander de porter de 6 à 10 millions, le chiffre du crédit proposé par le gouvernement en faveur des sinistrés.

M. Clemenceau a déclaré que le crédit a été fixé à 6 millions au moment où quelques départements seulement avaient été éprouvés ; depuis, d'autres régions ont été cruellement atteintes et M. Clemenceau, parlant en son nom personnel, a exprimé l'opinion que le gouvernement considérait le crédit primitif comme n'ayant actuellement qu'un caractère provisoire. Les sénateurs des départements frappés par les inondations ont décidé d'assister à la conférence que les députés de leur département tiendront au Palais-Bourbon.

La peine de mort

M. Cruppi a déposé sur le bureau de la Chambre son rapport sur le projet de loi tendant à l'abolition de la peine de mort. Il conclut à l'adoption du projet de loi.

Un député de plus !

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie vient d'informer le ministre des colonies que, dans sa dernière session, le Conseil général a émis le vœu que la colonie fut représentée au Parlement.

La Nouvelle-Calédonie n'est actuellement représentée que par un délégué au Conseil supérieur des Colonies.

L'Accumulateur Edison

Le nouvel accumulateur électrique de M. Edison, qui va amener une révolution dans la locomotion automobile, est surtout construit en alluminium. Cet accumulateur peut fournir près de 8.000 kilowatts sans qu'il soit besoin de renouveler les plaques. On fabrique déjà plus de 300 batteries par semaine.

Tirages Financiers
Ville de Paris 1892

Le numéro 13.787 gagne 100.000 francs.
Le numéro 522.412 gagne 50.000 francs.
Les numéros 562.213 et 262.012 gagnent chacun 10.000 francs.
Trente numéros gagnent chacun 1.000 francs :
Communales 1903
Le numéro 673.165 gagne 200.000 francs.
Le numéro 487.382 gagne 25.000 fr.
Les huit numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs.
39.062 675.990 1.034.476 193.215
329.733 851.339 561.704 36.660
Ces numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Petites Nouvelles

On annonce la prochaine ouverture d'un Congrès des États de l'Amérique latine, qui se tiendra à la Paz, en Bolivie.
— Les journaux anglais annoncent le prochain mariage de Mlle Marie Botha, sœur du général, avec un anglais.
— On est sans nouvelles du ballon *Fernandès Duro* : on craint beaucoup pour le sort des aéronautes.
— Un nouveau crime qui rappelle celui de Soleilland aurait été commis à Douai : le nommé Latz aurait souillé puis étranglé une fillette de 11 ans. Le coupable a été arrêté.
— D'après des renseignements, la santé de l'empereur d'Autriche serait aujourd'hui assez satisfaisante.
— Les inondations continuent leurs ravages dans les régions du Midi, on signale des dégâts considérables et de nombreux morts.

CHRONIQUE LOCALE

Reboisons

Nos lecteurs se souviennent que l'année dernière des essais de reboisement furent tentés dans notre région.
Une commission spéciale fut nommée et le Conseil municipal de Cahors prit diverses mesures pour assurer ce reboisement sur les coteaux dénudés de Cahors.
Une enquête a été faite et les résultats sont loin d'être concluants.
En effet, un rapport adressé par l'architecte municipal à la municipalité signale combien est difficile d'amener à une juste compréhension de leurs intérêts les propriétaires des terrains incultes qui environnent notre ville.
C'est par des prétentions exorbitantes que ces propriétaires ont répondu à l'offre avantageuse faite par la commission de reboisement.
C'est très humain cela ! la valeur d'un objet destiné à la poubelle ne s'accroît-elle pas en raison des desirs manifestés pour la possession de cet objet ?
Mais les propriétaires des friches où la commission voulait procéder à des essais de reboisement ont, à notre avis, eu tort de ne pas accepter les offres de cette commission qui, au surplus, ne réclamait pas la propriété de la friche.
A l'époque où cette question de reboisement fut étudiée, nous indiquâmes les avantages — et il n'y a que des avantages — qu'offre le reboisement aux propriétaires des terrains incultes.

Est-ce que les terribles catastrophes dont à cette heure même souffrent plusieurs départements n'auraient pas pu être évitées, enrayerées au moins, si ces régions avaient été boisées ?
La région de Cahors, cette année-ci a été relativement épargnée : mais le sera-t-elle demain ? Qui peut assurer que nos coteaux, comme cela s'est produit déjà, ne seront pas la cause, à la suite d'une trombe, d'épouvantables malheurs et d'irréparables désastres.

Dans la *Petite Gironde* de mercredi, le distingué président du Touring-Club de France, M. A. Ballif, parle avec une conviction et une éloquence admirable de « l'arbre défenseur ».

« On ignore trop, dit M. Ballif, le rôle préservateur de l'arbre, et c'est à la nation tout entière qu'il faut apprendre pourquoi la forêt ne saurait être remplacée par rien dans sa mission de protectrice, et pourquoi la montagne, lorsqu'elle est dépouillée de ses futaies et de ses herbages, suspend au bord des vallées et des plaines la menace des catastrophes qui naissent en ses flancs dénudés et roulent de ses cimes sur les pentes où la main même des hommes leur prépare de plus faciles chemins ».

« La forêt en montagne et ses alentours d'herbages, c'est le réservoir où vient s'entasser, réserve indispensable à la vie végétale, — et par voie de conséquence, indispensable aux existences animales — le trop plein des pluies diluviennes et de la fonte des neiges ».

« Sur la montagne dénudée, lorsque les orages se succèdent et que, durant des jours, les nuages fondent sur les cimes, les eaux, que nul végétal n'absorbe, glissent en nappes qui rien ne retarde ni n'arrête. En même temps qu'elles arrachent le sol, qu'elles disloquent la roche et qu'elles entraînent avec elles les cailloux mis à nu, elles creusent des chemins qui seront ces torrents aux jours d'ensuite. Les lits des rivières exhaussés par les apports de terres, de pierres et de vases sont impuissants à contenir les flots qui s'y précipitent, et c'est alors dans la vallée et dans la plaine l'inondation et ses ravages : la maison effondrée, le bétail emporté, les cultures ruinées, et la mort moissonnant les existences humaines ».

« Sur la montagne boisée, sur les pentes où s'étendent les vastes forêts, les grands pâturages épais, les vieilles futaies, les tiges nouvelles et les fûts centenaires, l'eau des pluies glisse parmi les feuillages, coule au long des troncs, s'insinue parmi les herbes, pénètre dans la terre et s'en va par les milliards de chemins des racines, jusqu'au réservoir des nappes souterraines. Aux flancs des monts et des collines, les sources alimentées rendent à la surface du sol pour les évaporations nécessaires le trop plein des eaux reçues. Les ruisseaux s'en vont paisiblement aux rivières qui alimentent le fleuve, et ce sont des eaux pures et fécondes qui coulent dans les plaines par elles arrosées. Elles n'ont point rongé la vie partout où elles passent, et parmi les logis, les jardins et les champs, c'est un chant de joie qu'elles chantent ».

« Reconstituons donc les forêts préservatrices ».

Il serait à souhaiter que cet admirable appel fut entendu et que les propriétaires n'opposent pas une fin de non recevoir aux propositions de reboisement avantageuses pour eux, et préservatrices pour tous.

L'avenir se chargera de le prouver.

LOUIS BONNET.

À la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, M. Bécays fait partie du 2^e bureau, M. Munin-Bourdin, du 4^e bureau et M. Malvy du 10^e.

À la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux, M. Cocula fait partie du 5^e bureau, M. Béral du 6^e, et M. Ray du 7^e.

Gendarmerie

Dans la liste des officiers du corps de troupes, candidats à la gendarmerie, déclarés admissibles à l'examen oral à la suite des épreuves écrites qu'ils ont subies le 16 septembre 1907, nous relevons le nom de M. Rozier, lieutenant au 7^e d'infanterie.

Brevet supérieur

Les examens du Brevet supérieur pour les jeunes filles ont eu lieu dans une des salles du Collège de jeunes filles.
22 aspirantes y ont pris part. Ont été déclarés admissibles : Milles Bergougnoux, Brugeas, Gizard, Rigal (admissible en juillet 1907), Rougier, Vassal.

Sont définitivement reçues :

Milles Bergougnoux, de l'École primaire supérieure de Saint-Céré.
Brugeas, de l'École des Bains (Creuse).
Gizard, de l'École normale.
Rigal, du Collège.
Vassal, du Collège.

Contributions indirectes

L'Officiel publie la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros, pendant le mois de septembre 1907.

Voici les résultats de cette statistique, pour le Lot :

Quantités de vins sorties des chais, des récoltants : 8940 hectolitres.
Stock commercial à la fin de septembre : 8816 hectolitres.

Lou Gorrit del Quercy

Amicale des Originaires de l'arrondissement de Gourdon. — Le Bureau de la Société du *Gorrit del Quercy* a l'honneur d'informer ses membres adhérents que pour augmenter les sentiments de solidarité et permettre aux sociétaires et compatriotes de revivre un peu de la bonne vie de la petite Patrie, il sera organisé cet hiver des Matinées absolument gratuites qui seront aussi intéressantes que récréatives (danses et chants du pays). Des amateurs et des musiciens de talent ont promis leur concours.

La première de ces réunions, qui sera une Matinée dansante, aura lieu dimanche prochain 27 octobre, à 2 heures précises de l'après-midi, au *Café du Théâtre de la Gaîté*, 1, rue Papin, en face le square des Arts et Métiers, salon du 1^{er} étage.

Tous les membres de la Société sont priés d'y assister avec leur famille et d'y amener leurs amis. (Entrée gratuite).

Un enfant dément

Dans la journée de dimanche, un enfant de 12 à 13 ans, qui se promenait tête nue dans les rues de Cahors, attira bientôt sur lui l'attention des passants par son allure incohérente et ses gestes désordonnés. A proximité de l'hôpital, avisant un cheval qui passait, il se jeta sur l'animal et se suspendit à sa queue, sans souci des ruades probables. Il se mit ensuite à interpellier les passants, à entrer dans les maisons, gesticulant et prononçant des mots sans suite et dépourvus de sens. Il se dirigea bientôt vers le Lot, qui roulait des eaux furieuses à la suite des orages de ces jours derniers. Un homme le vit, et, pour éviter tout accident, l'obligea à s'éloigner du pont Valentré.

Comme personne ne connaissait le garçonnet et qu'on le croyait évadé de l'hospice, on prévint la police, qui put enfin établir son identité. Cet enfant habite notre ville depuis quelques jours seulement. Il avait quitté le domicile de sa mère pour se rendre chez une de ses tantes ; mais ses facultés mentales étant troublées, il s'était mis à errer au hasard, ne pouvant retrouver son domicile et s'en éloignant de plus en plus. Il fut aussitôt rendu à sa famille.

Adjudication

L'adjudication de la partie métallique (2^e lot) de la reconstruction du Pont-Neuf à Cahors est fixée au 21 novembre 1907, à 11 heures du matin, à la Préfecture du Lot.
Montant des travaux prévus : 97.014 46
Somme à valoir : 2.985 54

Montant total de la dépense : 100.000 00
Cautionnement : 4.000 fr.
Frais approximatifs de l'adjudication : 250 fr.

Les entrepreneurs qui désireront se rendre adjudicataires des dits ouvrages pourront prendre connaissance du projet : 1^o au Ministère de l'Intérieur (Direction de l'Administration Départementale et Communale, 5^e bureau) ; 2^o à la Préfecture du Lot (1^{re} Division), de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. ; 3^o dans les bureaux de M. LAGARDE, agent-voyer d'arrondissement, rue des Cadourques, n^o 1 bis, à Cahors.

Noyé

Ce soir vers 3 heures et demie le jeune Rollés Fernand, âgé de 11 ans, se trouvait sur la passerelle du Port-Bullier et s'amusa à ramasser les branches d'arbres que charrie le Lot. Lorsque par suite d'un faux mouvement il tomba dans l'eau.

Le courant emporta le malheureux enfant auquel on ne put porter secours immédiatement, à 5 heures, le corps n'a pas été encore retrouvé.

Nos DÉPÊCHES

Paris, 23 octobre 1 h. 15 s.

À l'Élysée

M. Fallières offrira demain un dîner en l'honneur de M. Icolski, ministre des Affaires Étrangères de Russie.

Voyage ministériel

M. Ruau, ministre de l'Agriculture ira à Mirecourt le 26 octobre.

Les délégués de Moulay-Hafid à La Haye

Les envoyés de Moulay-Hafid ont quitté La Haye et sont revenues à Londres sans avoir eu la reine Wilhelmine ni aucun délégué de la conférence de La Haye.

Paris, 24 octobre 1 h. 50 s.

Grave affaire d'espionnage

La Streté générale, relative à l'affaire d'espionnage de Toulon, communique une note disant que le ministre de la marine a reçu, il y a un mois, une offre anonyme de restitution de documents secrets.

La restitution de ces documents secrets serait faite contre une somme de 15.000 fr.

La Streté a ouvert une enquête et a arrêté hier soir l'enseigne de vaisseau Ulmo, qui a reconnu sa culpabilité.

Cet officier a été amené à Paris. MM. Thomson, ministre de la marine et Clemenceau, président du Conseil, ont conféré ce matin au sujet de cette affaire qui aura, semble-t-il, une grande importance.

AGENCE FOURNIER.

Ancienne Maison BLANC

CHABERT
Successeur

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de nouveautés de bon goût pouvant donner, comme par le passé, toute satisfaction à ses clients.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Chute grave. — Le nommé Camille L..., était occupé, ces jours derniers à gauler ses noyers situés au lieu dit la Combe-du-Bois.

Il travaillait sur un arbre très gros et très haut lorsque, glissant sur les branches mouillées par la pluie, il perdit l'équilibre. Roulant de branche en branche, il allait certainement s'écraser sur le sol lorsqu'il fut heureusement retenu après ses habits par l'extrémité d'un solide rameau. Il se trouva ainsi suspendu à 3 mètres de hauteur environ.

Au moyen d'une échelle, on tira le malheureux de cette fâcheuse et pénible situation.

Dans sa chute du sommet de l'arbre, L... avait reçu de nombreuses blessures qui le faisaient beaucoup souffrir et qui l'empêchaient de faire un seul mouvement.

Transporté à son domicile avec beaucoup de précautions, le blessé reçut les soins empressés du docteur, qui constata la fracture d'une côte et de l'extrémité de l'omoplate, ainsi que de nombreuses contusions.

Malgré la gravité de ses blessures, les jours de L... ne paraissent pas en danger.

Victime de son imprudence.

Décidément la série noire continue, et il semble que la fatalité se soit abattue sur notre localité.

Ces jours derniers, en voulant repêcher un chien qui était tombé accidentellement dans une cuve remplie de vendange, le nommé G..., de Peyrilles, fut précipité dans le moût en fermentation. Le propriétaire chez qui il était en service, le nommé P..., s'empressa de le retirer avec l'aide des voisins accourus à son appel.

Mais déjà le gaz carbonique avait commencé à produire son funeste effet ; G... ne donnait plus signe de vie. Heureusement des soins énergiques le ranimèrent bientôt.

G... en sera quitte cette fois pour une baignade forcée dans le vin, et il se rappellera longtemps sans doute qu'il est toujours imprudent de se pencher sur les cuves où fermentent le jus du raisin.

Saint-Denis-Catus

Empoisonnement par les champignons. — Avant-hier mardi la famille Faugié, de Saint-Denis, avait fait un repas de champignons. Le père et la fille se rendirent à la foire de Catus. Arrivés dans cette localité, ils furent

pris de violentes douleurs de ventre, M. le D^r Lacombe, appelé en toute hâte constata qu'il se trouvait en présence d'un empoisonnement par les champignons et prodigua les soins nécessaires.

On se mit ensuite en devoir de porter au plus vite des soins à la mère et aux deux autres enfants demeurés à Saint-Denis. Il était temps. Ces pauvres gens, en proie à de vives souffrances, auraient sans doute succombé !

Duravel

Courses de bicyclettes. — Les courses de bicyclettes auront lieu cette année le dimanche 27 octobre à 3 heures du soir.

Une seule course sera courue : 1^{er} prix, 30 francs ; 2^e prix, 20 francs ; 3^e prix, 10 francs.

Des séries éliminatoires seront faites s'il y a lieu.

Adresser les engagements à M. Lassaque, président des fêtes avant le samedi 26 courant, dernier délai.

Le comité.

Les Masséries

Accidents. — Lundi 21 courant, le nommé Vidailac Louis, âgé de 30 ans, marié aux Masséries, revenait de la foire de Cabrerets après la trombe d'eau qui s'est abattue ce jour-là sur notre région, de 3 heures à 7 heures du soir. Il portait sur sa charrette, sa mère âgée de 75 ans, le nommé Conté Marcellin et quelques brebis ; en passant à Bouziès-Bas son mulet effrayé par le bruit d'un torrent qui tombait sur la route, fit subitement demi-tour et s'engagea sur le chemin qui descend à la fontaine. En tournant, la charrette butta la muraille et versa, projetant la pauvre vieille à 4 mètres de profondeur sur une terre labourée et ramollie par la pluie, Conté put sauter à temps et le conducteur fut pris sous la charrette et entraîné 3 ou 4 mètres ayant la tête prise entre les rayons de la roue. Heureusement les secours furent immédiats et Conté put tenir le véhicule soulevé en attendant leur arrivée.

Le médecin, M. Brandala, appelé en toute hâte a constaté que la femme avait une côte fracturée et que Vidailac avait de graves contusions, ne méitant pas cependant ses jours en danger.

Le même jour et à peu près à la même heure, il était 9 heures du soir, M. Combes, jardinier à St-Géry, revenait de la foire de Cabrerets. En arrivant au lieu dit Port-Gouzès entre les Masséries et Bouziès-Bas, il sentit que sa charrette penchait du côté gauche et que le cheval, ralentissant l'allure, faisait des efforts pour avancer. Effrayé, il arrêta, ordonna à quatre ou cinq personnes qu'il portait de descendre immédiatement et se mit à dételier sa bête ; à peine l'eut-il dégagée des brancards qu'un bruit épouvantable se produisit : la roue s'écroula dans le Lot sur une longueur de 30 mètres, entraînant le véhicule au fond du remblai à 10 ou 12 mètres environ. Une minute plus tard l'atelage et les personnes auraient été projetés dans l'eau. Le mardi matin, on a réussi à retirer la charrette.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Inondation. — Les pluies continuelles qui sont tombées dans la nuit de lundi à mardi ont déterminé une crue du Céfi de plus de trois mètres qui s'accroît encore au moment du départ de notre courrier.

En ville l'eau a envahi le quai des Tours, les petites rues du faubourg du Pin et du quartier Ortabadial. La rue Gambetta est menacée.

Sur tout le parcours de la rivière, les prairies, jardins et terres sont couvertes d'une nappe d'eau qui va en grossissant.

Cette naïve et brutale confiance, entremêlée de petits verres, dégraisait aut- tant Canalis qu'elle semblait griser Butscha. Pour le clerc, jeune homme de province, évidemment cette fortune était colossale. Il laissa tomber sa tête dans la paume de sa main droite ; et accouru majestueusement sur la table, il cli-gnota des yeux en se parlant à lui-même.

— Dans vingt ans, au train dont va le Code, qui pille les fortunes avec le Titre des successions, une héritière d'un million, ce sera rare comme le désintéressement chez un usurier. Vous me direz que Modeste mangera bien douze mille francs par an, l'intérêt de sa dot ; mais elle est bien gentille... bien gentille... bien gentille. C'est, voyez-vous ? (à un poète, il faut des images...) c'est une hermine malicieuse comme un singe.

— Que me disiez-tu donc ? s'écria doucement Canalis en regardant La Brière, qu'elle avait six millions ?

— Mon ami, dit Ernest, permets-moi de te faire observer que j'ai dû me taira je suis lié par un serment, et c'est peut-être trop en dire déjà que de...

— Un serment à qui ?
— A M. Mignon.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 59

MODESTE MIGNON
Par H. DE BALZAC

La reconnaissance, n'a de valeur qu'à certain point qui n'est ni le Parnasse ni le Pinde. Croyez-vous que je doive beaucoup à ma patronne pour m'avoir élevé ? mais la ville entière lui a soldé ce compte en estime, en paroles, en admiration, la plus chère des monnaies. Je n'admets pas le bien dont on se constitue des rentes d'amour-propre. Les hommes font entre eux un commerce de services, le mot reconnaissance indique un débet, voilà tout. Quand à l'intrigue, elle est ma divinité. Comment ! dit-il à un geste de Canalis, vous n'adoreriez pas la faculté qui permet à un homme souple de l'emporter sur l'homme de génie, qui demande une observation constante des vices, des faiblesses de nos supérieurs, et la connaissance de l'heure du berger en toute chose. Demandez à la diplomatie si le plus beau de tous les succès n'est pas le triomphe de la ruse sur la force ? Si j'étais votre secrétaire, M. le baron, vous seriez bientôt premier ministre parce que j'y aurais le plus puissant intérêt ! Tenez, voulez-vous une preuve de mes petits talents en ce genre ? Oyez ? Vous aimez à l'adoration Mlle Modeste, et

vous avez raison. L'enfant à mon estime c'est une vraie Parisienne. Il pousse, par-ci, par-là, des Parisiennes en province... Notre Modeste est femme à lancer un homme... Elle a de ça, dit-il en donnant en l'air un tour de poignet. Vous avez un concurrent redoutable, le duc : que me donnez-vous pour lui faire quitter le Havre avant trois jours ?

— Achevons cette bouteille dit le poète en remplissant le verre de Butscha.

— Vous allez me griser ! dit le clerc en lampion un neuvième verre de vin de champagne. Avez-vous un lit où je puisse dormir une heure ? Mon patron est sorti comme un chameau qu'il est, et Mme Latournelle aussi. L'un et l'autre, ils auraient la dureté de me gronder, et ils auraient raison contre moi qui n'en aurais plus, j'ai des actes à faire ! ... Puis, reprenant ses idées antérieures sans transitions, à la manière des gens gris, il s'écria : — Et quelle mémoire ! Elle égale ma reconnaissance.

— Butscha, s'écria le poète, tout à l'heure tu te disais sans reconnaissance, tu te contredis.

— Du tout, reprit le clerc. Oublier, c'est presque toujours se souvenir ! Allez marchez ! Je suis taillé pour faire un fameux secrétaire...

— Comment t'y prendrais-tu pour renvoyer le duc ? dit Canalis charmé de voir la conversation aller d'elle-même à son but.

— Ça ne vous regarde pas ! fit le clerc en lâchant un hoquet majeur.

Butscha roula sa tête sur ses épaules et ses yeux de Germain à La Brière, de La Brière à Canalis, à la manière des gens qui, sentant venir l'ivresse, veulent savoir dans quelle estime on les tient ; car, dans le naufrage de l'ivresse, on peut observer que l'amour-propre est le seul sentiment qui surnage.

— Dites donc, grand poète, vous n'êtes pas mal farceur ! Vous me prenez donc pour un de vos lecteurs, vous qui envoyez à Paris votre ami à franc étrier pour aller chercher des renseignements sur la maison Mignon. Je blague, tu blagues, nous blaguons... Bon ! mais faites-moi l'honneur de croire que je suis assez calculateur pour toujours me donner la conscience nécessaire à mon état. En ma qualité de premier clerc de maître Latournelle, mon cœur est un carton à cadenas... Ma bouche ne livre aucun papier relatif aux clients. Je sais tout et je ne sais rien. Et puis, ma passion est connue. J'aime Modeste, elle est mon élève, elle doit faire un beau mariage... Et j'emboiserais le duc, s'il le fallait. Mais vous épousez...

— Germain, le café, les liqueurs... dit Canalis.

— Des liqueurs ?... répéta Butscha levant la main comme une fausse vierge qui veut résister à une petite séduction. Ah ! mes pauvres actes !... il y a juste-

ment un contrat de mariage. Tenez, mon second clerc est bête comme un avantage matrimonial et capable de f... f... flanquer un coup de canif dans les parphernaux de la future épouse ; il se croit bel homme parce qu'il a cinq pieds six pouces... un imbécile.

— Tenez, voici de la crème de thé, une liqueur des îles, dit Canalis. Vous que Mlle Modeste consulte...

— Elle me consulte...
— Eh ! bien croyez-vous qu'elle m'aime ? demanda le poète.

— *Ui*, plus que le duc ! répondit le nain en sortant d'une espèce de torpueur qu'il jouait à merveille. Elle vous aime à cause de votre désintéressement. Elle me disait que pour vous elle était capable des plus grands sacrifices, de se passer de toilette, de ne dépenser que mille écus par an, d'employer sa vie à vous prouver qu'en l'épousant vous auriez fait une excellente affaire, et elle est crânement (un hoquet) honnête, allez ! et instruite, elle n'ignore de rien, cette fille-là.

— Ça et trois cent mille francs, dit Canalis.

— Oh ! il y a peut-être ce que vous dites, reprit avec enthousiasme le clerc. Le papa Mignon... Voyez-vous, il est mignon comme père (Aussi l'estimé-je...) Pour bien établir sa fille unique il se dépouillera de tout... Ce colonel est habitué par votre Restauration (un hoquet)

à rester en demie solde, il sera très heureux de vivre avec Dumay en *carrotant* au Havre, il donnera certainement ses trois cent mille francs à la petite... Mais n'oubliez pas Dumay qui destine sa fortune à Modeste. Dumay, vous savez est breton, son origine est une valeur au contrat, il ne variera pas, et sa fortune vaudra celle de son patron. Néanmoins, comme ils m'écoutent, au moins autant que vous, quoique je ne parle pas tant ni si bien, je leur ai dit : « Vous mettez trop à votre habitation ; si Villiquin vous la laisse, voilà deux cent mille francs qui ne rapporteront rien... Il restera donc cent mille francs à faire *boulotter*... ce n'est pas assez, à mon avis... » En ce moment, le colonel et Dumay se consultent. Croyez-moi ! Modeste est riche. Les gens du port disent des sottises en ville, ils sont jaloux... qui donc à pareille dot dans le département ? dit Butscha qui leva les doigts pour compter. — Deux à trois cent mille francs comptant, dit-il en inclinant le pouce de sa main gauche, qu'il toucha de l'index de la droite, et d'un ! — La rue propriété de la villa Mignon, reprit-il en renversant l'index gauche, et de deux ! — *Tertio*, la fortune de Dumay ! ajouta-t-il en couchant le doigt du milieu. Mais la petite mère Modeste est une fille d'un million, une fois que les deux militaires seront allés demander le mot d'ordre au père Eternel.

Cette naïve et brutale confiance, entremêlée de petits verres, dégraisait aut- tant Canalis qu'elle semblait griser Butscha. Pour le clerc, jeune homme de province, évidemment cette fortune était colossale. Il laissa tomber sa tête dans la paume de sa main droite ; et accouru majestueusement sur la table, il cli-gnota des yeux en se parlant à lui-même.

— Dans vingt ans, au train dont va le Code, qui pille les fortunes avec le Titre des successions, une héritière d'un million, ce sera rare comme le désintéressement chez un usurier. Vous me direz que Modeste mangera bien douze mille francs par an, l'intérêt de sa dot ; mais elle est bien gentille... bien gentille... bien gentille. C'est, voyez-vous ? (à un poète, il faut des images...) c'est une hermine malicieuse comme un singe.

— Que me disiez-tu donc ? s'écria doucement Canalis en regardant La Brière, qu'elle avait six millions ?

— Mon ami, dit Ernest, permets-moi de te faire observer que j'ai dû me taira je suis lié par un serment, et c'est peut-être trop en dire déjà que de...

— Un serment à qui ?
— A M. Mignon.

(A suivre)

Sur la ligne de Toulouse à Paris, à la station de Pournel, les tranchées sont remplies d'eau et la circulation des trains y est difficile.

Capdenac-le-Haut

Election du maire. — Le Conseil municipal de notre commune est convoqué pour dimanche prochain 27 octobre à l'effet de procéder à l'élection du maire, en remplacement de M. Paul Lacombe, démissionnaire.

Cajarc

Inondation. — Lundi dernier, à onze heures du soir, les habitants du quartier de Lapeyre étaient réveillés en sursaut par les appels de quelques personnes qui annonçaient la crue subite des ruisseaux d'Herme et de la Cogne, par suite de la pluie torrentielle tombée de quatre heures à dix heures du soir. Vers minuit, la route de Gréalou, arrosant Cajarc, était transformée en torrent sur une longueur de 300 mètres environ. Mais déjà les soupirlas et issues des maisons voisines étaient bien fermés pour préserver nos caves de l'inondation.

Il faut en excepter cependant celle de M. Bories, négociant, qui est complètement envahie par l'eau de la Cogne, à cause du caniveau qui était obstrué à cet endroit.

Les plaines de Péchine et de Lascazbanes sont partiellement inondées jusqu'aux routes de Marcihac et Cadrien. M. Pic, conducteur des ponts et chaussées, était sur les lieux dès la première heure et faisait son possible pour ramener le courant dans sa voie naturelle.

La pluie est tombée avec la même abondance sur les communes voisines. A Saint-Martin-Laboulaye, les habitants du bourg voyaient en peu de temps, leurs rez-de-chaussée inondés. Améline, même commune, les remblais amoncelés sur la voie ferrée ont fait dérailler le train 1020 de Capdenac à Cahors, qui passe à cet endroit à sept heures du soir. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Par suite de cet encombrement, le train 1021, de Cahors à Capdenac, qui passe à Cajarc à 7 h. 35 n'est arrivé qu'à minuit et demi. Des éboulements sont signalés sur la route de Cahors, notamment à la Touzanie et à Prémicac où les communications sont interrompues.

Lacapelle-Marival

Inondations. — La pluie qui ne cesse de tomber depuis quelques jours est tombée avec plus d'intensité que de coutume lundi soir dans les environs, occasionnant le débordement du ruisseau de François et causant de graves dégâts. Au quartier de l'Abattoir, on a été obligé de déménager. Les moulins de Lacapelle, du Bourg et de Cheminettes ont beaucoup souffert.

Les pertes sont considérables.

Saint-Céré

Inondations. — Lundi soir, vers 4 heures, une trombe d'eau s'est abattue sur la région, causant des dégâts considérables. Tous les cours d'eau ont débordé, les vallées sont inondées, des passerelles ont été emportées, des murs démolis, des chevaux, des cochons, des moutons noyés dans les écuries et les étables. Même sur grandes routes la circulation est devenue impossible.

Sur la ligne d'Aurillac à Saint-Denis-Martel, la circulation des trains a été un moment suspendue. Les récoltes ont été ravagées en maints endroits, et les dégâts matériels sont très importants, c'est un véritable désastre.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La crue de l'Alzou. — La pluie de lundi faisait prévoir une crue de notre petit ruisseau l'Alzou; cette crue est arrivée avec une foudroyante rapidité, entre six heures et dix heures du soir, le niveau du ruisseau a monté de près de quatre mètres.

La rapidité de la crue n'a pas permis aux riverains de prendre toutes les précautions en usage dans pareil cas; c'est pourquoi nous avons à déplorer de grosses pertes.

MM. Feydel et fils, tanneurs, Aymar, tanneur; Duclos, propriétaire du moulin du Barry; Cavalier, meunier; Mazet, négociant en vins; Périer, meunier, éprouveront du fait de l'inondation des dommages importants. M. Duclos a son immeuble en partie démolé.

Une épaisse couche de limon couvrant les bords du ruisseau: il est fort difficile d'évaluer les dégâts causés aux chemins, aux ponts et aux passerelles par le ruisseau transformé en torrent.

De nombreux murs sont démolis, des arbres emportés, des madiers, des planches, des futailles ont suivi le cours de l'eau et sont perdus.

C'est la ruine pour de nombreux riverains.

Gramat

Inondation. — A la suite des fortes pluies de ces jours derniers, le ruisseau l'Alzou, transformé en torrent, est sorti de son lit avec une telle rapidité que

les riverains n'ont pu mettre à l'abri ni leurs meubles, ni leurs récoltes.

Lundi, à quatre heures, rien ne faisait encore prévoir cette crue anormale, à cinq heures, l'eau commençait à grossir et à six heures elle était montée à plus de trois mètres.

Le faubourg du Barry à Gramat est complètement inondé; toutes les maisons sont dans l'eau.

On craint de grands ravages.

Martel

Chute mortelle de bicyclette. — Dimanche soir trois jeunes gens revenaient à bicyclette de la fête de la gare de Souillac. Il pleuvait, et ils ne voyaient pas très loin devant eux, aussi à la descente de la croix de Souillac, tout près de Martel, celui qui se trouvait devant, alla se jeter sur un brancard de charrette chargée de fourrage, qui lui brisa le thorax.

Ses camarades le transportèrent au domicile de M. Mathurin Lascoux où les docteurs Davieux et Mifré, virent le soigner, mais le malheureux ne tarda pas à mourir.

Ce jeune homme âgé de dix-neuf ans se nommait Jules Aussel, il était originaire de Borréze (Dordogne), où a eu lieu l'inhumation mardi.

Marcel Boisserie, de Mirandal, qui se trouvait derrière Aussel, tomba lui aussi. Il ne reçut que quelques contusions sans gravité.

Salviac

Foire. — Notre foire du 21 avait attiré beaucoup de monde, il s'y est traité de nombreuses affaires.

Les divers foirails étaient bien approvisionnés; il s'est vendu beaucoup de bœufs gras et de nombreux attelages, les moutons gras ont été vite enlevés à de fort bons prix, et les transactions ont été fort nombreuses sur les moutons destinés à l'élevage.

Beaucoup de volailles vendues en baisse, à 0,65 et 0,70 le demi-kilo; les lièvres 4 fr. 50 à 5 fr.; perdreaux rouges, 1 fr. 75; lapins, 1 fr. 25; les œufs 1 fr. la douzaine, beaucoup de champignons avaient été apportés, tous se sont vendus.

Le blé a valu 20 fr., le maïs 15 à 16 fr. et les noix 21 fr. l'hectolitre.

La truffe a commencé par faire son apparition, mais en petite quantité; elle n'est pas encore mûre et est de fort mauvaise qualité; les caveurs espèrent avoir une demi-récolte.

Craignant une panique parmi le bétail comme il s'en est produit ces jours derniers dans une foire des environs, M. le Maire, avait fait prendre des mesures sévères, aussi le champ de foire a-t-il été sous la surveillance de la gendarmerie pendant toute la journée, grâce à cela nous n'avons pas eu d'accidents à déplorer.

Souillac

Sur les toits. — Dimanche vers huit heures du soir, un individu pris de boisson était monté sur le toit de la maison qu'il habite rue de la Halle, et faisait pleuvoir sur la voie publique une grêle de tuiles, risquant fort de blesser les personnes qui circulaient. Bientôt toute la rue fut en émoi et les gendarmes prévenus se hissèrent avec de grandes difficultés sur le toit, où ils parvinrent à s'emparer du pauvre homme qui offrit une certaine résistance. Conduit au violon municipal il y passa la nuit. Il fut relâché le lendemain, calme et repentant.

Tombé d'un pommier. — Le nommé Guigne, âgé de 30 ans, cultivateur à St-Sozy, est tombé d'un pommier d'une hauteur de trois mètres, sur la tête. Il resta une heure sans connaissance.

Il en sera cependant quitte pour quelques contusions peu graves.

Saint-Sozy

Accident. — Le sieur Prozy, revenait dimanche soir de Saint-Sozy, revenait sain et sauf par un chemin, lorsque soudain son mulet fut effrayé par un chien. Afin de mieux le maîtriser le conducteur voulut descendre précipitamment de son char à banc et se fractura une jambe.

Vayrac

Inondations. — Lundi, à partir de deux heures du soir, une pluie torrentielle est tombée sur Vayrac et les communes environnantes. Les routes ont été défoncées, les caves envahies, la ligne d'Aurillac à St-Denis endommagée en plusieurs endroits.

Les dégâts matériels sont considérables. Les caves et les rez-de-chaussées ont particulièrement souffert. Quelques propriétaires, qui venaient de découvrir leur vin, ont vu leurs récoltes emportées par les eaux, les barriques et autres vaisseaux vinaireurs surnageaient dans les caves submergées.

Les ensemencements d'hiver sont très contrariés sur certains points et impossibles dans d'autres.

A Vayrac, la fontaine communale déverse sur la voie publique des eaux limoneuses qui coulent comme un torrent et par une ironie du sort, tandis que tombent les averses continuelles, les ménagères sont obligées de courir de tous côtés pour trouver un peu d'eau potable.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conférence publique

Le mercredi 30 octobre, à 8 heures et demie du soir, sous les auspices du groupe de Libre Pensée, aura lieu dans la salle de l'hôtel Delluc, une grande Conférence publique et contradictoire par le citoyen Victor Bach, professeur de Sorbonne.

Objet traité: *La Déclaration des Droits de l'Homme.*

Un prix d'entrée de 0 fr. 25 sera perçu pour couvrir les frais.

Un pressant appel est fait auprès des Dames qui auront l'entrée entièrement gratuite.

VILLEFRANCHE (Aveyron)

Un « sorcier » devant le Tribunal correctionnel de Villefranche

Les sorciers, encore en honneur dans certaines campagnes, viennent de recevoir une dure leçon en la personne d'un de leurs confrères qui opérait dans l'Aveyron.

Comme dans le Lot, la race de ces exploitteurs de la crédulité des braves campagnards n'est pas totalement disparue, nous croyons devoir donner, d'après notre excellent confrère de Rodez, le *Courrier de l'Aveyron*, le compte rendu de l'audience correctionnelle de Villefranche, devant laquelle ont comparu deux sorciers Hermet et Alet.

Il semblerait très naturel qu'à l'aurore du *xx* siècle le règne des soi-disant sorciers eût complètement disparu. Il n'en est pas malheureusement ainsi dans notre pays et les faits que nous allons narer, rendus publics à l'audience correctionnelle du 17 octobre devant le tribunal de notre ville, prouvent que dans nos campagnes et même pas très loin de la cité, il y a toujours des gens naïfs et bornés, pleins de méfiance envers tous, mais qui croient fermement au pouvoir du premier escroc venu, pourvu que ce dernier invoque des esprits surnaturels.

L'inculpé était le sieur Antoine Hermet, du Mas-de-Treilles, commune de Villeneuve, qui vola une paire de vaches à M. Gares, propriétaire à la Madeleine. Nos lecteurs se rappellent ce vol dont le *Courrier* a raconté les détails. Hermet était accusé, en outre, de nombreuses escroqueries. Son sous-ordre était Louis Alet, sabotier, rue de la Peyrade, qui comparait comme complice.

Les débats, dirigés par M. Delquié, président, ont été souvent entrecoupés par les rires de l'auditoire. Seuls les nombreux escroquages riaient jaune de leur bêtise. Parmi les plus amusantes déclarations de témoins, nous résumons les suivantes :

« Ayant mon fils Eliacin malade, déclare Marie Couybes, épouse Brugidou, de Montsals, je fus conseillée d'aller trouver le sieur Hermet, qui promit de venir chez moi. Il arriva, en effet, quelques jours après, examina mon fils et reconnut aussitôt qu'il était possédé d'un mauvais esprit que lui avait donné une femme. » Il avait reçu une mission cop d'él, comme on dit dans nos régions. Le sorcier ajouta : « Ce n'est rien, je me charge de le guérir, j'ai guéri des cas bien plus graves. » L'enfant s'étant retiré, Hermet fit des signes de croix sur le feu, ordonna d'aller baiser les reliques de Daydols, de Romette, de Maleville et de St-Jean-de-Laur, de faire sept visites la nuit au cimetière et y réciter le *De profundis*, puis, demandant une chemise du malade, il se rendit à un carrefour où se trouvait une croix, battit la chemise avec des bâtons, puis brûla le tout. Coût : 15 fr. Les mêmes mémoires furent recommandés trois fois, la seconde avec l'assistance d'Alet.

Les 4 visites rapportèrent 70 fr. aux sorciers, mais l'enfant guérit. La mère reconnaît aujourd'hui qu'il en aurait été de même sans l'assistance d'Hermet.

Un propriétaire de Salvagnac-Cajarc, André Cournéde, avait sa femme atteinte de troubles cérébraux à la suite d'une frayeur. Hermet, appelé, a ordonné des pèlerinages, des visites aux cimetières et de la tisane d'aigremoine : Coût : 20 francs.

Une veuve de Monthoubet, commune de Lacapelle-Bleys, dépose que pendant la maladie de son mari, qui dura 4 ans, Hermet était venu plusieurs fois.

Là aussi, après une mise en scène de circonstance, il brûla 1 gilet, 1 chemise, tournant autour en récitant des prières, pendant qu'Alet, surveillant l'opération lui rappelait de ne rien oublier, car, dans ce cas, ce serait à recommencer. Il tirait ensuite les cartes et ne s'en allait qu'après avoir soutiré une vingtaine de francs.

Appelé chez Charles Fabre, propriétaire à Labastide-l'Évêque, dont la femme était atteinte de troubles cérébraux, la mise en scène fut plus solennelle. Hermet, ayant un paroissien en main, marmottait des phrases inintelligibles auxquelles répondait gravement Alet,

faisant fonction de clerc. La chemise fut battue et brûlée et les cendres emportées par Hermet. Une seconde opération plus compliquée, dut avoir lieu. Il avait fallu se procurer un cœur de mouton, et sur l'ordre d'Hermet de nombreuses épines furent plantées dans ce viscère. A chaque piqûre, Hermet ajoutait sentencieusement : « C'est à présent que celui ou celle qui a donné le mauvais coup d'œil expie sa faute, il souffre énormément. »

La femme Fabre mourut et 120 francs furent le prix de toutes ces chinoïseries.

Le pouvoir d'Hermet ne se limitait pas aux guérisons de ses semblables, il était de beaucoup plus étendu et ce n'était qu'un jeu pour lui de guérir très rapidement bœufs, vaches, moutons, porcs, etc., etc. Que nos lecteurs en jugent par le récit suivant :

Appelé chez un propriétaire de Fondiès auprès d'un bœuf malade, Hermet envoya acheter un pot neuf, coupa du poil de la bête, l'enveloppa dans une couverture et mit le feu. Les simagrées commencèrent, les signes de croix suivirent, le pot fut brisé et ainsi finit la comédie. Coût : 10 fr. au propriétaire. Pour moins d'argent, M. Afre, vétérinaire, appelé à son tour, remit la bête sur pied.

Nous nous arrêtons à cette courte énumération, car les colonnes du journal ne suffiraient pas à reproduire les dépositions des filoutés présents. Ajoutons qu'un plus grand nombre ont préféré se taire.

Le ministère public prononça un réquisitoire très énergique réclamant un châtimement sévère. Malgré une habile plaidoirie, Hermet fut condamné à 1 an de prison, et Alet à 3 mois de la même peine, mais en bénéficiant de la loi de sursis.

Il était utile que la plus grande publicité fut donnée à ces débats, afin d'ouvrir les yeux à ceux qui seraient tentés de s'adresser à des sorciers.

Bibliographie

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*, Journal hebdomadaire et illustré Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1796, du 26 octobre 1907.

Un mariage cafre, par Henri Cordier. — Les Rowton honnes par Wil Darville. — L'Étienne Lodge et l'alliage des moteurs à explosion, par Lucien Fournier. — Les nouveaux Santos-Dumont, par René Doncieres. — True electric pour bagages, par E. Weiss. — Croiseur sous-marin « Opale », par A. Sauvage-Jourdan. — L'orientation des Havas, par M. B. — Académie des sciences : séance du 21 octobre 1907, par Ch. de Villedeuil. — Nécrologie : M. Maurice Lévy, par Em. Touchet.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1821^e livraison (26 octobre 1907).

Rita la Gitane, par H. de Charlier. — Ce qu'on trouve dans le pétrole : La trépan. — La fille de l'aiguilleur, par Pierre Maël. — Le « Base-Ball », par André Sauvignou.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 78, Paris.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPEE MODELE Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois. Un an, Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro. Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Étoffes imprimées.

Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Discours de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

Chemin de fer d'Orléans

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies: *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10); *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées: *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUD. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUBERGUE ET ALBIGEOIS.

RÉCLAMEZ

«le Pêcheur avec la morue»

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir
ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE,
RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS
DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Épargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott



à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Échantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie)

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux. De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon. De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban. D'Égurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Bulletin Financier

Paris, 23 octobre

Après la très mauvaise séance d'hier à la Bourse de New-York, on s'attendait à une vive réaction sur notre marché. Il n'en a heureusement rien été, le Rio Tinto seul a été assez agité, il clôture en baisse de onze francs sur hier.

La Rente française est l'objet d'une bonne reprise à 94,30, le Président du Conseil ayant déclaré que la discussion du projet d'impôt sur le revenu ne viendrait qu'après le vote du budget.

Rien à signaler dans le groupe des fonds d'États étrangers.

Les chemins français sont également sans variation.

Dans le compartiment des Sociétés de crédit nous retrouvons la Banque de Paris à 1420 et le Crédit Lyonnais à 1148.

La Banque centrale mexicaine se négocie à 434 fr. Les nouvelles actions émises par cette société participeront aux bénéfices de la banque à partir du 1^{er} janvier 1908, sur le même pied que les actions anciennes; on comprend dès lors l'intérêt qu'ont les actionnaires actuels à profiter du privilège qui leur est réservé dans la souscription. Le public est appelé à bénéficier des mêmes avantages dans les limites où le droit de préférence n'aura pas été exercé. Il a donc tout intérêt à envoyer sa souscription qu'il se soit réduite.

Nous rappelons que les souscriptions sont reçues par la Banque de l'Union Parisienne, jusqu'au 4 novembre. Les obligations 5 0/0 or du Port de Para sont en reprise à 444 et 445 fr. La faveur dont jouit cette valeur s'explique par un taux de capitalisation qui est de 5,75 0/0 au cours actuel et par la sécurité que lui confèrent la progression constante du trafic et la garantie du Gouvernement fédéral.

L'action Capillitas est activement traitée à 71 fr.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'*EXTRAÏT de VIRGILIE NYRDAHL*, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20 rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir francs la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

UN COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Monsieur et Dame honorables

DEMANDENT
Chambre et Cuisine garnies
dans maison convenable
S'ADRESSER RUE DE LA BANQUE, 14

Nuits Blanches

Un habitant de Toulouse indique plus bas un remède qui intéressera ceux qui souffrent d'hémorroïdes ou d'eczéma.
M. Rolles, 18, rue de la Colombarie, à Toulouse, nous dit :

« Il y a sept ou huit ans que j'étais atteint d'un eczéma humide qui me couvrait le haut des jambes et s'étendait un peu autour de la ceinture. Vous dire les souffrances que j'ai endurées m'est presque impossible. A chaque changement de température les démangeaisons étaient épouvantables et le soir, à la chaleur du lit, je me serais mis en sang car il m'était impossible de me retenir de me gratter. J'étais d'autant plus inquiet que tous les médicaments essayés ne m'avaient produit aucun effet lorsqu'on me conseilla d'essayer l'Onguent Foster, vendu à la Pharmacie Orliac, à Cahors. Dès les premières applications, les démangeaisons étaient moins fortes, les plaques de petits boutons commençaient à sécher. Après une dizaine d'applications je ne souffrais plus; il me semblait avoir retrouvé une nouvelle vie. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

La peau est un des moyens par lesquels les impuretés sont éliminées de l'organisme; mais elle est sujette à des affections particulières qui entravent ou arrêtent entièrement ses fonctions et doivent être soignées à un traitement spécial. Un nombre de ces affections ont compris à l'eczéma, les hémorroïdes, les dartres, les scrofules, la gomme, la teigne, l'herpès, etc. L'Onguent Foster est un spécifique contre toutes les démangeaisons de la peau. Il a été employé et sa valeur a été démontrée dans des milliers de cas.

Exigez bien le véritable Onguent Foster, qui est en vente chez tous les pharmaciens au prix de 3 fr. 50 la boîte ou de 10 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 26, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 24.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSEUR

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
11, Rue Saint-Urbain, CAHORS
Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

Westinghouse Electric & Manufacturing Co

COMPAGNIE AMÉRICAINE, CAPITAL ENTS : 8 25.517.750

Emprunt de 40.000 Obligations 5 % de Fr. 500

REMBOURSABLES AU PAIR EN TOTALITÉ LE 1^{er} OCTOBRE 1917
et, en cas d'anticipation, à fr. 525 ou à fr. 512,50
suivant les époques indiquées au Prospectus.

INTÉRÊT ANNUEL : Fr. 25

Net de tous Impôts présents ou futurs en Amérique et de tous Impôts actuels en France.

Prix d'émission : Fr. 490

Payable : En souscrivant, Fr. 100 | Fr. 100 | Fr. 490

A la répartition (du 21 au 31/10/07) : Fr. 390 | Fr. 490

Le placement ressort à 5,10 %, non compris la prime de remboursement.

On souscrit le 30 Octobre 1907

et dès aujourd'hui par correspondance

CONSOUMMATEURS!

La dénomination **BYRRH** n'est pas une expression générique comme celle de l'absinthe ou du vermouth. C'est une marque déposée et par conséquent une propriété garantie par la loi et désignant un produit particulier. Il n'existe pas deux sortes de **BYRRH**. Il n'y en a qu'un seul fabriqué par une Maison unique, la Maison **VIOLET FRÈRES**, à **THUIR (PYRÉNÉES-ORIENTALES)**. Le consommateur qui demande un verre de **BYRRH** a donc le droit d'exiger qu'on lui serve du vrai **BYRRH**, et non des produits d'imitation débités sous un nom usurpé.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTE DE LA TOUSSAINT
Vendredi 1^{er} Novembre 1907

Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, à partir du Samedi 26 Octobre, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Lundi 4 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou *viâ* Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bazouges, de Tours à Givry, de Bazouges à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 % sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1^{er} — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2^e — des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris). Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de SAHET

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysse, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

Études de M^e LOUBET, avoué à Figeac et de M^e DARNIS, notaire à St-Céré

Vente sur Licitation

Adjudication fixée au Dimanche vingt-quatre Novembre mil neuf cent sept, à deux heures du soir, en l'étude de M^e DARNIS, notaire à St-Céré.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-six juillet mil neuf cent sept enregistré et signifié.

Il sera procédé le dimanche vingt-quatre novembre mil neuf cent sept à deux heures du soir, en l'étude et par devant Monsieur DARNIS, notaire à Saint-Céré, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur la commune de Saint-Céré, canton du dit (Lot), dépendant de la succession du sieur Gérard RAYMOND en son vivant propriétaire demeurant à Saint-Céré.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^{er} Monsieur Julien MOULÈNE, propriétaire, cultivateur, demeurant à Plagne, commune de Terrou, canton de Latronquière.

2^e Clémentine MOULÈNE, célibataire, demeurant à Saint-Céré.

3^e Jean-Louis MOULÈNE, curé de Lamativie (Lot), y domicilié.

4^e Urbain MOULÈNE, propriétaire cultivateur, demeurant au village de Laborie, commune de Frayssinhes.

5^e Madame Rose MOULÈNE, sans profession, veuve de Hugues ISSOULIÉ, demeurant au Domaine, commune de Saint-Céré.

6^e Eulalie MOULÈNE, religieuse, demeurant et domiciliée à Bordeaux.

7^e Jules LABROUSSE, propriétaire cultivateur, demeurant à Saint-Paul-de-Vern, canton de Saint-Céré.

8^e Calixte LABROUSSE, propriétaire cultivateur, demeurant au susdit lieu de Saint-Paul-de-Vern.

9^e Alice dite Rosalie LABROUSSE, veuve d'Ambroise LAPLAZE, demeurant à Cornac, canton de Bretenoux.

10^e Maria PÉRIÉ, sans profession et M. Antoine MARCILLAC, propriétaire cultivateur, mariés, demeurant ensemble à Autoire, canton de Saint-Céré.

11^e Eugénie LABROUSSE, sans profession, et Monsieur Louis LABROUSSE, propriétaire cultivateur, mariés, demeurant ensemble à Saint-Paul-de-Vern.

12^e Madame Clémentine MOULÈNE, sans profession, veuve d'Antoine MAZET, demeurant à Labranque, commune de Frayssinhes, canton de Saint-Céré.

13^e Monsieur Eugène MOULÈNE, propriétaire cultivateur, demeurant à Miaumart, commune de Terrou, canton de Latronquière.

14^e Mme Rosalie MOULÈNE, sans profession, épouse de M. Jean MAZET, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble à Labranque, commune de Frayssinhes, canton de Saint-Céré.

15^e M. Clément MAZET, propriétaire cultivateur, demeurant à Trémouillette, commune de Saint-Céré.

16^e M. Gêluphe MAZET, propriétaire cultivateur, demeurant à la Valade, commune de Frayssinhes, canton de Saint-Céré.

17^e Mme Sarah MAZET, sans profession, épouse de M. Eugène BARRAT, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble au Bouquet, commune de Belmont, canton de Bretenoux.

18^e M. Auguste MAZET, maître d'hôtel, demeurant à St-Céré.

19^e M. Henri Dominique DÈNÈCHAU, évêque de Tulle (Corrèze) y domicilié.

20^e M. Marcellin LESCURE, prêtre, demeurant à Tulle (Corrèze) y domicilié.

21^e M. Louis POMPIDOU, propriétaire cultivateur, demeurant à Malvy, commune de St-Paul-de-Vern, canton de St-Céré.

22^e M. Urbain POMPIDOU, propriétaire cultivateur, demeurant aux Pieux, commune de St-Paul-de-Vern, canton de St-Céré.

23^e Mme Justine POMPIDOU, sans profession, épouse de M. Jean MARTIGNAC, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble à Malvy, commune de St-Paul-de-Vern, canton de St-Céré.

24^e Mme Rose POMPIDOU, sans profession, épouse de M. Jean MARTIGNAC, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble à Trémouillette, commune de St-Céré.

25^e M. Clément POMPIDOU, propriétaire cultivateur, demeurant à Estal, canton de Bretenoux.

26^e Mme Marie POMPIDOU, sans profession, épouse de M. Pierre LAPLAZE, tonnelier, demeurant ensemble à Buenos-Ayres, rue Serrano, n° 2183.

27^e Mme Constance LABOURDARIE, sans profession, épouse de M. Gustave AYGUESPARSES, propriétaire cultivateur demeurant ensemble à Belmont, canton de Bretenoux.

28^e Mme Eugénie LABOURDARIE, sans profession, épouse de M. Paulin LAPLAZE, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble

à Négral, commune de St-Vincent, canton de St-Céré.

29^e Mme Marie LESCURE sans profession, épouse de M. Auguste BORIE, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble au Boy, commune de Frayssinhes, canton de St-Céré.

30^e Mme Mélanie LESCURE, sans profession, épouse de M. Louis BOUSSAC, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble à Plieux, commune de St-Laurent-les-Tours, canton de St-Céré.

31^e Mme Eulalie LESCURE, sans profession, et M. Auguste LEVADE, propriétaire cultivateur, mariés, demeurant ensemble à La Paille, commune de St-Laurent-les-Tours, canton de St-Céré.

32^e M. Eugène RIBAYROL, propriétaire cultivateur, demeurant à Fontalba, commune de Belmont, canton de Bretenoux.

33^e Mme Honorine RIBAYROL, sans profession, épouse de M. Auguste LASSALLE, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble à Fontalba, commune de Belmont, canton de Bretenoux.

34^e Mme Marie-Angèle RIBAYROL, sans profession, en religion sœur Arsène, demeurant à Haute-Croix, province de Brabant (Belgique).

35^e M. François AUBERT, propriétaire, demeurant à la Vente, commune de St-Céré.

36^e Mme Sophie AUBERT, épicière, et M. Victor MARTINOT, voiturier, mariés, demeurant ensemble à St-Céré.

37^e M. Cyprien AUBERT, demeurant à Paris, rue Pierre Nys, numéro 14.

38^e M. Marcel AUBERT, négociant, demeurant à Iquique (Chili).

39^e Mme Spérie-Césarine LAVAL, sans profession, veuve de M. Justin TRÈSSENS, demeurant à Figeac.

40^e M. Victor AYROLES, ancien huissier, demeurant à Linars, par Concorès (Lot).

Licitants ayant M^e LOUBET pour avoué

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^{er} M. Pierre DELDOUX, propriétaire-cultivateur, demeurant à St-Céré, rue de la Croix de la garde, pris au nom et comme tuteur naturel et légal de son fils mineur Frédéric DELDOUX, issu de son mariage avec l'one Rose LESCURE, son épouse décédée.

Co-licitant ayant M^e LOUBET pour avoué.

2^e M. Auguste BORIE, propriétaire au Boy-Haut commune de Frayssinhes « pris comme subrogé tuteur du mineur DELDOUX, Frédéric sus-nommé. »

DESIGNATION de l'immeuble A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Une maison située à St-Céré, place de l'Église, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 928 et 928 section A ; pour une contenance de quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et un revenu de soixante-seize francs cinq centimes ; elle se compose d'un rez-de-chaussée comprenant caves et boutiques, d'un premier étage, d'un second étage et d'un grenier par-dessus ; elle confronte à maison Ayroles, à la rue Centrale, à la place de l'Église et à l'impasse Ste-Spérie.

L'immeuble ci-dessus désigné sera vendu en un seul lot sur la mise à prix de quinze 1.500 f. cents francs ci....

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e DARNIS, notaire à St-Céré, a été déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

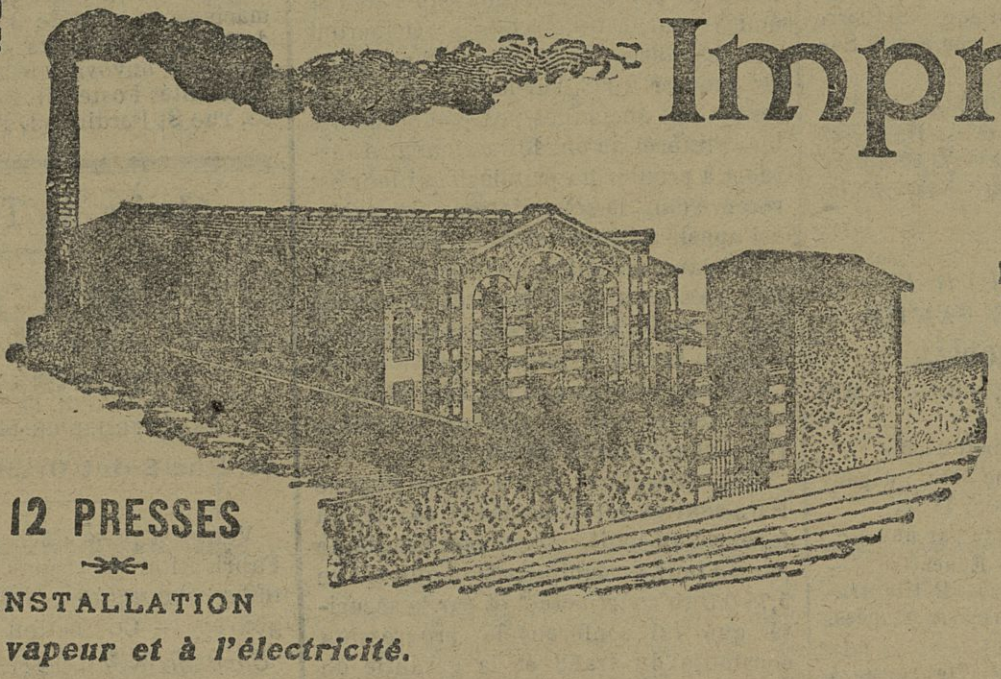
Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable dressé en exécution du jugement sus-énoncé et de la loi du 23 octobre 1884.

Figeac le vingt-cinq octobre mil neuf cent sept.

J. LOUBET, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e LOUBET, avoué à Figeac, ou à M^e DARNIS, notaire à St-Céré, chargé de la vente.



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS